

# Rapport de la sous-commission des comptes 2012

## Dicastère de M. Pierre-André Monnard

### Composition de la sous-commission

Membres : Madame Sarah Blum **POP**  
Messieurs Pierre-Alain Borel **PS**  
Marc Schafroth **UDC** – rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 26 mars 2013 en présence de M. Monnard, chef du dicastère.

### Services du dicastère de M. Monnard

En préambule, M. Monnard informe les membres de la sous-commission que des amortissements pour non-valeurs ont été faits dans les comptes de la ville. Les différents conseillers communaux ont fait des propositions au Service financier qui a fait les arbitrages ensuite approuvés par le Conseil communal. Ces amortissements se trouvent sous la rubrique 3321000 Amortissements complémentaires.

#### 123 Service informatique, M Frascotti.

L'Etat n'ayant encore pas donné les garanties nécessaires quant au respect des conditions du contrat initial, le nouveau contrat avec le SIEN n'a pas été signé au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le SIEN manifeste sa volonté de regrouper le personnel à Neuchâtel malgré le contrat qui stipule le maintien d'un site à La Chaux-de-Fonds. Une analyse est en cours pour qu'une salle des machines et du personnel soient maintenus à La Chaux-de-Fonds. Le dossier est à suivre.

4361300 Lors de la pose de fibre optique, plusieurs câbles sont mis dans le même tube. Ceci permet d'en mettre à disposition, contre rémunération, à des opérateurs tels qu'UPC Cablecom.

4900600 L'économie constatée n'est pas pérenne. Les frais d'exploitation de l'application transitoire SGARI sont entièrement assumés par les SIS de Neuchâtel et la mise en application du système de gestion Eagle. L'ECAP ne prendra plus à sa charge les frais de maintenance du système actuel SGARI. Les coûts de l'exploitation (confiée au CEG) de l'application seront partagés entre les Services concernés.

3101200 : L'augmentation de ce poste s'explique en partie par le fait qu'il y a davantage de photocopies effectuées dans les écoles (pour pallier à la baisse des livres mis à disposition). Selon les commissaires, l'introduction de matériel adapté dans les classes (rétroprojecteur ou beamer par exemple) pourrait potentiellement faire baisser le nombre de photocopies.

#### 600 Finances, M. Barbezat.

Le Service compte actuellement 8,7 EPT et deux apprentis. En 2004, ce même service comptait 11,8 EPT (16,1 EPT à fin 2003). L'effectif actuel ne permettra pas d'effectuer les nouvelles tâches que le Service devra réaliser dans un avenir proche (MCH2, SCI, par exemple). Le rapport de gestion en fait l'inventaire complet.

3017700 deux apprentis (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année) sont en formation dans le service. L'entrée dans l'effectif de l'un d'eux explique l'augmentation du poste.

3616000 il s'agit de la contribution de solidarité à l'Etat. Cette dernière n'avait pas été budgétée à l'instar des autres Communes du canton.

3801500 ce poste est en partie (CHF1'100'000.-) compensé par le poste 4804300 prélèvement à la réserve anticyclique. Cette compensation entre dans le cadre du crédit de rénovation du pavillon des sports.

#### 610 Contributions, M. Barbezat.

Les premiers effets de la réforme de la fiscalité des personnes morales commencent à porter leurs fruits.

En 2012, les entreprises ont bien adapté leurs acomptes, ce qui a eu pour effet de ne pas créer de grosse surprise en fin d'année, ce qui fut le cas certaines années.

#### 620, Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus.

Le principe de postulation par informatique donne satisfaction. Il est plus facile et engendre un gain de temps au SRH. Il est cependant toujours possible d'adresser une postulation par courrier. Bien que ce système soit en baisse, cela reste possible.

2012 a vu le taux d'absentéisme atteindre le niveau le plus bas depuis 2005, année de la première statistique. Ce taux atteint 4,22%. Il faut poursuivre dans la politique menée afin d'atteindre le taux de référence de 3%.

630 Contrôle financier, Mme Aeschlimann.

Avec la mise en application de MCH2 (repoussée à 2016), le contrôle interne deviendra obligatoire.

860 SDP, MM. Cattin et Fivaz

Durant l'hiver 2012-2013, la mise en fourrière de plus de 800 véhicules a été nécessaire. Les propriétaires ont récupéré leur bien dans un délai bref, à quelques exceptions près. Certains véhicules, dont la vétusté était visible, ont été éliminés, en accord et aux frais des propriétaires.

3185930 Il y a une augmentation importante de commandements de payer remis à la population ce qui explique l'augmentation de ce poste. Cela étant, il est compensé par le poste 4363400.

4411200 Le problème des amendes d'ordre est toujours le même, l'Etat prend le 50% du montant des amendes infligées.

A ce jour, le contrat de prestations avec la Police neuchâteloise n'est toujours pas signé. En l'état actuel, le coût d'environ cinq millions de francs est maintenu. Le problème identifié est que certaines Communes ne jouent pas le jeu et profitent de prestations, ceci sans en payer le prix. Le Conseil d'Etat doit reprendre le dossier et solutionner la problématique.

Le Conseil communal est en discussion avec la Ville du Locle afin de créer, éventuellement, un SDP commun. Ceci engendrerait obligatoirement l'engagement de personnel.

Actuellement, le SDP est doté de 23,2 EPT dont deux personnes à 50%.

Les frais de formation sont relativement peu élevés par rapport, par exemple, au SIS. Ceci s'explique par le fait que la formation est bien moins longue (10 semaines).

Les incivilités des propriétaires de chien engendrent un travail important de surveillance pour ne donner que très peu de résultats concrets.

Actuellement il existe deux fichiers de contrôle, celui de la Commune et le fichier fédéral. Le but serait de travailler avec le fichier fédéral afin d'éviter des informations erronées. Les autres Communes du canton sont plutôt défavorables à ce principe.

870 SIS, MM. Cattin et Koenig.

En collaboration avec le SIS de Neuchâtel, le brevet d'ambulancier se déroulera en cours d'emploi, dans une école de formation à Bern.

L'école obligatoire de pompier breveté coûte environ CHF 50'000.- par personne. Par le passé, le permis de poids lourd était compris dans ce montant. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

2012 ayant compté un grand nombre d'interventions, le coût d'entretien du matériel et des véhicules augmente logiquement.

315600 Une discussion est en cours avec la Ville de Neuchâtel afin de collaborer avec son SIS dans l'entretien des véhicules. Actuellement, le processus avance avec peine. Si d'ici le mois de juin le dossier n'a pas avancé de manière significative, le Conseil communal sera saisi afin de procéder à l'engagement d'un mécanicien.

880 OPC détachement catastrophes, M. Cattin (M. Baldi, absent en mission).

Un collaborateur a quitté le service. Suite à une question, M. Monnard informe que son remplacement est prévu.

En ce qui concerne l'abri de Bois-Jean-Droz, la remise en état des locaux, suite au déménagement des requérants d'asile, a été effectuée par le Service des Migrations. L'abri est donc opérationnel.

3511200 Le montant correspond à ce que la Commune paie, soit CHF 14.-/habitant.

890 OPC protection civile, M. Cattin (M. Baldi, absent en mission).

Ce compte est neutre puisqu'il est entièrement financé par l'Etat.

Le rapporteur de la sous-commission  
Marc Schafroth